



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 septembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 septembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 septembre 2006

**Echange de parcelles entre la Ville de Niort et l'ADAPEI, route de
Cherveux**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Adjoint :

Mme Jeanine BIMES

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2006

DELIBERATION D20060352

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La Ville de Niort possède, route de Cherveux, une parcelle cadastrée section IV n° 26 de 1 ha 65 a 69 ca, mitoyenne d'une parcelle cadastrée section IV n° 39 de 1 ha 58 a 33 ca appartenant à l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI). Afin d'accroître les potentialités d'utilisation de ces 2 parcelles, il a été convenu de procéder à un échange entre les 2 propriétaires, créant ainsi 2 nouvelles unités foncières aux formes plus propices aux aménagements et constructions qu'elles pourront connaître.

La ville céderait à l'ADAPEI la parcelle cadastrée IV n° 61 de 7836 m² pour un prix de 86 196 €, et en contrepartie L'ADAPEI céderait à la Ville la parcelle cadastrée section IV n° 58 de 8023 m² pour un prix de 79 926,50 €. Cet échange aurait lieu moyennant une soulte en faveur de la Ville d'un montant de 6 269,50 € (Prix conformes aux avis du Domaine).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'échange avec soulte en faveur de la Ville de Niort, d'un montant de 6 269.50€.
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par moitié par la Ville de Niort et par moitié par l'ADAPEI.
- l'échange sera imputé sur le compte 2111 du budget, auquel seront rattachés également les frais d'acte, et la soulte au compte 775.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)